



Commission néerlandaise  
d'évaluation environnementale

# Evaluation de la collaboration entre le MEEATU et la CNEE 2011 – 2013

Mémoire du Secrétariat de la CNEE

## BURUNDI



18 février 2014



---

## Mémemorandum du Secrétariat de la CNEE

---

**A :** Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (le MEEATU)

**De :** La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (la CNEE) :

Par : Mme. VAN BOVEN Gwen, Secrétaire Technique de la CNEE

Demandé par le MEEATU, dans le cadre du programme de collaboration 2011-2013 avec la CNEE

**Date** 18-02-2014

**Sujet** **Rapport d'Evaluation de collaboration entre le MEEATU et la CNEE (Version Finale du 18 Février)**

**Notre référence :** 2014-02

---

# Rapport d'Evaluation de la collaboration entre le MEEATU et la CNEE 2011–2013 (Version finale du 18 février 2014)

## 1. Introduction

En janvier 2011, le MEEATU et la CNEE ont signé un protocole de collaboration pour 3 ans (2011–2013) avec l'objectif de renforcer le système d'étude d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) Burundais ainsi que la capacité du gouvernement de le mettre en respect. Notamment, il s'agissait surtout de renforcer les capacités du MEEATU et de sa Direction de l'Environnement d'appliquer son mandat légal en ce qui concerne l'EIES. Le programme d'activités y relatif (voir annexe 1) a été exécuté de juillet 2011 à décembre 2013. Mi 2013, une analyse du système d'EIES et son niveau d'application a été réalisé en collaboration avec l'Association Burundaise pour les Etudes d'Impact Environnementaux (ABEIE) par voie d'un atelier de cartographie d'EIE. Cette analyse a démontré du progrès mais en même temps des lacunes encore considérables, notamment au niveau du cadre légal, la mise en respect, et le caractère public de la procédure et de la prise de décision. Ces constats, ensemble avec de divers échanges lors des activités, ont stimulé le Ministre du MEEATU de demander une prolongation de la collaboration avec la CNEE. Afin de pouvoir élaborer un nouveau programme pour la réalisation d'un deuxième protocole, les deux partenaires ont effectué une évaluation conjointe des résultats du premier programme en janvier 2014.

Le présent document fournit les résultats de cette évaluation et tire des conclusions sur la suite, en discutant des composantes d'un programme future. Ce rapport contient des éléments suivants :

1. Introduction
2. Approche et méthodologie de l'Evaluation
3. Résultats de l'Evaluation
4. Conclusions principales de l'évaluation
5. Identification des composantes d'un programme futur (composantes, risques, parties prenantes, analyse du système)
6. Priorités pour 2014
7. La suite

Ensemble, ces éléments serviront de base pour l'élaboration d'un nouveau programme de collaboration pour la période 2014–2016.

## 2. Approche et méthodologie de l'Evaluation

Lors de l'exécution du programme, les partenaires ont annuellement évalué le progrès et si nécessaire, ajusté le plan de travail pour l'année suivante. Egalement, pour chaque visite de la CNEE au Burundi et pour chaque activité exécutée, existent-ils des rapports qui inclues des évaluations. On ne fait pas répéter tous ces rapports d'évaluation et plans de travail annuels ici, mais ils sont tous disponible, sur demande, au MEEATU et à la CNEE. Voir annexe 2 pour une liste des documents produits lors du programme.

De plus, cette évaluation ne regarde pas directement le système d'EIE mais plutôt la capacité du MEEATU, et plus précisément sa Direction de l'Environnement qui est responsable pour l'application de

l'EIES. Comme mentionné dans l'introduction, l'analyse du système a récemment été faite lors de l'atelier de cartographie. Les résultats de cet atelier ont été restitués à grande échelle lors de la semaine de l'environnement en juin 2013. Les constats principaux se trouvent dans l'annexe 3. Au lieu de répéter cet exercice tout récemment menée, on en a bien profité de ses résultats qui ont été pris en compte lors des discussions actuelles sur les besoins futurs.

Pour la présente évaluation, on s'est basé sur le programme sur trois ans (2011–2013) qui a été élaboré conjointement au début de la collaboration (voir annexe 1). Ce programme contient cinq composantes :

- A. Avis sur l'organisation institutionnelle du système d'EIE
- B. Développement des capacités
- C. Avis sur des projets spécifiques d'EIE
- D. Révision des textes, y inclus textes d'application

Communication et sensibilisation.

Bien sur, les résultats de certains composantes contribuent directement au renforcement du système, mais dans le cadre de cette évaluation c'est notamment leurs impacts sur la capacité de la DE qui ont été considérés.

## 2.1 L'évaluation a connu les étapes suivantes :

### **Etape 1 Evaluation au niveau des activités**

Cette étape sert à tout simplement faire constat des activités réalisées vis-à-vis le programme des activités prévues (voir annexe 4), et comprendre la raison des déviations éventuelles. Le MEEATU a préparé cette étape en se basant sur les rapports annuels élaborés lors du programme. Pendant la session conjointe, on a vérifié et complété les constats décrit dans un rapport d'activités 2011–2013;

### **Etape 2 Evaluation au niveau des résultats par composante**

Conjointement, lors de la session, le MEEATU avec la CNEE ont pris les composantes du programme pour voir les résultats et analyser les points forts et les points faibles/des points qui restent à être réalisés vue les besoins du pays. L'ensemble des activités menées pour chaque composante, ont-ils contribué à arriver à un progrès satisfaisant ? Pendant une session participative, en utilisant des autocollants colorés, chacun des participants a pu contribuer les points forts (papier vert) et des points faibles (papier orange), après laquelle on les a analysé ensemble ;

### **Etape 3 Evaluation au niveau de l'influence du programme aux capacités de la Direction de l'Environnement (DE)**

Le programme de collaboration 2011–2013 a surtout visé à renforcer les capacités de la Direction de l'Environnement du MEEATU, qui est mandaté de l'application correcte de l'EIES. Le programme a-t-il effectivement renforcé les capacités de la DE ?

On peut distinguer la capacité de l'organisation ainsi que la capacité de l'individu. On a fait tous les deux. Au niveau de la capacité de l'organisation, on a regardé des aspects suivants :

- L'organisation est capable d'exécuter son mandat légal
- L'organisation est gérée de façon efficace
- Suffisamment d'expertise existe pour exécuter le mandat légal
- Organisation capable d'assurer les relations stratégiques

Sur la base des indicateurs développés par la CNEE pour chacun de ces aspects, on s'a exprimé sur le progrès au niveau des capacités de la DE. Sur un fichier (voir annexe 5), on a demandé les participants de donner un score sur une échelle de 1 à 10, sur chacun de ces indicateurs ;

#### **Etape 4 Evaluation de l'utilisation des outils d'application résultants des activités menées**

De plus, on a échangé sur l'utilisation des outils d'application qui ont été élaborés conjointement lors du programme. A la fin, ce qui compte, n'est pas seulement le constat d'avoir produit ces outils, mais surtout s'ils sont effectivement appliqués dans la pratique et de façon satisfaisantes. Ont-ils rendu plus efficace le travail de la DE et ont-ils amélioré la qualité de ce travail ? Pour pouvoir faire ce constat, on a fait un entretien et échange en groupe. Dans l'avenir, il peut être complété par une analyse directe de la qualité du travail de la DE comme les rapports d'examen.

### **3. Résultats de l'Evaluation**

#### **Etape 1 Evaluation au niveau des activités**

Le bilan détaillé se trouve dans l'annexe 4. En sommaire, lors du programme, on a pu exécuter les activités principales suivantes :

- Analyse du cadre légal, constats des lacunes dans le Code de l'Environnement et le Décret d'application d'EIES ;
- Plusieurs formations et sessions de travail sur le cadrage, intégration du cadrage dans la procédure d'EIES, élaboration de la procédure de cadrage (fixé par une décision ministérielle en janvier 2013) et des Termes de Référence fixes ;
- Plusieurs formations et sessions de travail sur l'examen des rapports d'EIE, élaboration de la procédure d'examen, élaboration d'un canevas du rapport d'examen
- L'analyse conjointe des rapports d'EIE, des rapports d'examen ;
- L'élaboration d'un guide générale sur l'EIE
- L'analyse du système d'EIE en utilisant la cartographie d'EIE
- L'analyse de la CNEE des TdR du projet de décharge du Bujumbura

Les activités suivantes n'ont pas été organisées comme prévue, pour des raisons différentes :

- L'analyse de l'organisation institutionnelle a été commencée (par l'identification des parties prenantes, des entretiens et des visites de projets) mais n'a pas été finalisée ;
- Le renforcement des capacités et l'application du tri-préliminaire n'ont pas été réalisés ;
- La formation et l'élaboration d'une stratégie de communication n'ont pas été exécutées

Pour ces activités, c'était un choix conscient de ne pas les prioriser par rapport aux autres activités considérées prioritaires. La capacité du MEEATU ne permettait pas d'organiser plus de 3-4 activités conjointes par an, et alors on a dû faire des choix. Pour un prochain programme, on limitera des activités conjointes à trois par an (une activité par quatre mois : en principe en avril, août et novembre).

#### **Etape 2 Evaluation au niveau des résultats par composante**

En faisant référence au programme de collaboration 2011-2013 (annexe 1), les cinq composantes du programme ont été évaluées par rapport à leurs résultats attendus, avec les résultats suivants.

## Composante A. Avis sur l'Organisation Institutionnelle

*Résultats attendus : avis sur l'organisation institutionnelle du système d'EIE afin de permettre au gouvernement Burundais de mettre en respect son système d'EIE*

Comme indiqué ci-dessus, on n'a pas finalisé tous les activités sous cette composante. Néanmoins, on est arrivé à quelques acquis qui ont positivement influence la capacité du MEEATU d'exécuter son mandat relatif à l'EIE. La position du MEEATU est mieux connu et la hiérarchie du processus d'EIE mieux respectée. Les lacunes du système sont beaucoup mieux comprises. La nécessité de régler le financement du système, et beaucoup mieux compris. Tout ceci donne la base d'une suite positive à cette composante qui reste importante à réaliser.

Points forts/réalisés		Points faibles/non-réalisés	
<b>1. Organisation institutionnel</b>	<b>#</b>		<b>#</b>
• Collaboration avec l'ABEIE, Le MEEATU est en partenariat avec l'ABEIE	2	• Analyse des acteurs du système d'EIE pas finalisé	2
• Mise en exergue de la nécessité du financement du système d'EIE	1	• Le système d'EIES n'est pas encore financé	2
• La hiérarchie mieux respectée du processus d'EIE	1	• Nécessité de clarifier les missions et les responsabilités des cadres du département (cahier de charge)	1
• Collaboration avec la CNEE	1	• Organigramme clair (département)	1
• <i>Mission précise du MEEATU</i>	1	• Manque d'indépendance	1
• <i>DE en charge de l'EIES/Existence de l'institution responsable</i>	2	• Pas de service chargé d'EIES de façon quotidienne	1
•		• <i>Pas de budget pour le suivi du PGES/Pas de suivi après licenciement</i>	2

*# Nombre de personnes qui ont donné la réponse*

## Composante B. Développement des capacités (formations, 'coaching on the job', etc)

*Résultats attendus : des outils de travail seront disponibles (guides, canevas, etc.) et connu par les parties prenantes ; le cadre de la D.E. sera capable de les utiliser correctement et de promouvoir leur utilisation*

On a largement réalisé les résultats attendus de cette composante. On a tenu plusieurs sessions de formation et de travail, dans lesquelles la CNEE a facilité la prise de connaissances des différentes modalités pour le cadrage et l'examen à appliquer au Burundi, pour que les participants choisissent eux-mêmes les meilleures options pour le Burundi. Ensuite, pendant des sessions de travail on a élaboré ensemble les outils d'application nécessaire pour opérationnaliser ces choix. L'effet de les avoir élaboré de façon participative et par les cadres eux-mêmes au lieu d'engager un consultant externe, est de que les cadres s'on approprié les outils résultants, qu'ils les appliquent, les utilisent, et comprennent pourquoi ils sont formulé comme ils sont.

<b>2. Développement des capacités</b>	<b>#</b>		<b>#</b>
• TdR fixes ont été élaborés	6	• Améliorer les outils par les fiches de criblage/tri-préliminaire	2
• Cadres du MEEATU (D.E.) ont bénéficié des formations par le système de coaching on the job (cadrage, examen)	3	• Guides sectorielles doivent être élaborés (surtout routier et minier, puis hydroélectrique, aménagement des marais, gestion des déchets)	2
• La procédure d'examen d'EIES convenue pour tout le monde	3	• Formation des cadres du DE par les cadres du même DE qui ont bénéficié du coaching ; Développer des moyens pour auto-formation	1
• Canevas uniforme pour le rapport d'examen d'EIES	3	• Pas de formations spécialisées (Master en EE/EIE/EES/AE)	1
• Mise en place des outils d'application d'EIES (TdR fixes, guides...)	2	• Pas de visite d'échanges d'expériences régionales et sous régionales	1
• Procédure d'EIES en application	2	• Manque de capacités matérielles lors de l'élaboration du rapport d'examen	1
• Approche participative : inclusion des idées, appropriation des résultats	1	• Les bureaux de consultants en matière d'élaboration d'EIES ne sont pas renforcés en capacités	1

# Nombre de personnes qui ont donné la réponse

### **Composante C. Avis sur des projets spécifiques d'EIE**

*Résultat attendu : avis sur la qualité de deux EIEs et des TdR et examen de la qualité d'une autre, afin de montrer la qualité nécessaire des services ainsi que pour la D.E. d'expérimenter l'approche*

Comme préparation pour le développement des capacités, on a réexaminé plusieurs rapports d'EIE que la DE avait déjà examinés. Aussi, on a examiné conjointement des rapports d'EIE. Dans le cas échéant, quand elle était sur place, la CNEE a également fourni des observations sur des projets qui étaient en cours d'être examinés. Cette façon de travailler, directe et sur demande, dans des très courts délais, a été apprécié beaucoup. En ce qui concerne la possibilité de demander la CNEE de venir examiner une EIE avec un groupe d'experts afin de créer un exemple de bonne pratique, elle n'a pas été utilisée par le MEEATU sauf qu'aux derniers instants du programme pour le projet de décharge de Bujumbura. Le MEEATU compte sur la CNEE pour la suite de ce projet ainsi que pour d'autres.

<b>3. Projets spécifiques</b>	<b>#</b>		<b>#</b>
• Examen conjoint des EIE fait	2	• Inviter la CNEE à fournir un conseil par un groupe d'experts n'a pas été fait	1
• Résultats de l'examen conjoint a influencé la qualité des documents	1		
• Avis des projets spécifique a été bon	1		

# Nombre de personnes qui ont donné la réponse

#### **Composante D.** Révision des textes légaux, y inclus textes d'application

*Résultat attendu : avis indépendant de la CNEE sur des textes en vigueur*

Comme prévu, au début de la collaboration la CNEE a fourni des observations sur le Code de l'Environnement et le Décret d'EIE. On a constaté pas mal de lacunes dans ces deux textes qui méritent une révision. Bien que la révision n'a pas été effectuée immédiatement, l'analyse a mis en exergue les faiblesses du cadre légal conformément, le MEEATU a maintenant décidé d'effectivement aller réviser les deux textes, ainsi que d'aller élaborer de nouveaux textes d'application manquants. Ceci sera intégré dans le nouveau programme de collaboration.

L'année 2013 a aussi connu l'élaboration d'un guide général de l'EIE, un projet conjoint de l'ABEIE et le MEEATU, avec appui technique de la CNEE. En 2014, on va vulgariser ce guide et tester son application. Ensuite, on compte élaborer des guides sectoriels. La DE a déjà eu un entretien avec le BAD qui a promis d'élaborer le guide sectoriel des routes.

<b>4. Cadre légal</b>	<b>#</b>		<b>#</b>
• Analyse du cadre légal, les forces et faiblesses ont été identifiées	2	• Beaucoup de projets échappent : tri pas appliqué	2
• Projet de révision du Code/décret EIE	1	• Textes réglementaires restent à améliorer	1
• Projet de mise en place d'autres outils manquants	1	• Outils techniques restent à améliorer	1
• Cadrage existe dans la procédure d'EIES	1	• Taxes restent à être réglementés	1

*# Nombre de personnes qui ont donné la réponse*

#### **Composante E.** Communication et sensibilisation

*Résultat attendu : cadre de la D.E. formé en communication et en développement des stratégies de communication et sensibilisation ; stratégie de communication pour l'EIE en général élaborée, stratégies spécifiques développées*

Plusieurs échanges ont eu lieu, petites et grandes, qui ont contribué à la sensibilisation des acteurs en EIE au Burundi. Au début du programme, on a organisé un atelier de sensibilisation des décideurs pendant la semaine nationale de l'environnement en décembre 2011. La CNEE a donné une présentation sur l'importance de l'examen et a fait la comparaison des systèmes d'EIE y relatif dans d'autres pays. Un autre exemple est l'atelier de cartographie en avril 2013, où plusieurs d'acteurs ensemble ont évalué le système d'EIE et la qualité de la pratique. Tout ceci a tiré l'attention des acteurs importants comme des ministères sectoriels et l'Agence pour la promotion des investissements, l'API. Ces échanges ont été organisés cas par cas. Comme indiqué au niveau de l'évaluation des activités, on n'a pas encore développé une stratégie de communication plus structurée et mieux ciblée. Maintenant que l'application de l'EIE s'améliore, ce besoin est senti davantage. Il sera alors inclus dans le nouveau programme de collaboration. La stratégie sera élaborée de façon participative, tout en développant les compétences des cadres du MEEATU dans ce domaine.

5. Communication et sensibilisation	#		#
• Atelier de sensibilisation des décideurs de haut niveau a eu lieu	1	• la stratégie de communication n'a pas été atteinte (pas planifiée)	1
• Développement d'une base de données informatisée est en cours	1	• Tous les acteurs (même interne au Ministère) ne sont pas encore très conscients du système d'EIE	1
• Célébration des journées internationales de l'environnement et en profiter dans les discours pour sensibilisation	1	• Les outils ne sont pas encore connus par les parties prenantes	1
• L'API a été informé que le projet soumis doit avoir un certificat	1	• Communication interne au Ministère reste à améliorer	1
		• S'assurer que les partenaires externes possèdent des informations conformes à celle du DE et que ces partenaires informent efficacement les promoteurs de projet	

# Nombre de personnes qui ont donné la réponse

### Etape 3 Evaluation au niveau de l'influence du programme aux capacités de la Direction de l'Environnement (DE)

Sur une échelle de 1 à 10, les participants (12, voir annexe 7) ont estimé la qualité des capacités de la Direction de l'Environnement à quatre niveaux. Pour chaque répondant, on a calculé la différence pour chaque indicateur entre 2010 et 2014 (progrès par indicateur par répondant), avant de prendre la moyenne pour chaque indicateur. Tout ceci est montré dans le tableau dans l'annexe 6.

Le tableau ci-dessous montre la moyenne par niveau.

En ce qui concerne les capacités de l'organisation, on voit un progrès considérable au niveau de l'efficacité de la gestion de l'organisation, ainsi qu'une nette amélioration au niveau de l'expertise existante pour exécuter le mandat. Quand on regarde les indicateurs (annexe 5), on constate que cette amélioration est pour une partie importante expliqué par l'effort qui est faite pour préserver l'expertise de l'équipe à niveau. Ce constat correspond bien avec le progrès noté par les répondants par rapports à leurs propres capacités d'effectuer leur tâche.

Capacités de l'organisation (4 niveaux)	Moyenne de la différence (par personne) entre 2010 et 2014
- L'organisation est capable d'exécuter son mandat légal (8 indicateurs)	2,15
- L'organisation est gérée de façon efficace (6 indicateurs)	3,38
- Suffisamment d'expertise existe pour exécuter le mandat légal (3 indicateurs)	3,14
- Organisation capable d'assurer les relations stratégiques (5 indicateurs)	2,64
Capacités de l'individu	
- Le professionnel d'EIE est pleinement à mesure d'effectuer sa tâche (6 indicateurs)	3,44

Le moindre progrès est noté au niveau de la capacité de l'organisation d'exécuter son mandat légal. Ce score s'explique surtout par le manque de progrès constaté par rapport au financement du système d'EIE, et à la disponibilité des bureaux équipés.

Pour les détails, faire référence à l'annexe 6.

#### **Etape 4 Evaluation de l'utilisation des outils d'application résultants des activités menées**

##### *Utilisation effective*

Des cadres présents (voir annexe 7), 100% indiquent d'utiliser les TdR fixes comme cadre de vérification lors de l'examen de la qualité des rapports d'EIES.

Egalement, pour l'élaboration du rapport d'examen, 100% entre eux indiquent d'utiliser le canevas du rapport élaboré lors du programme.

En ce qui concerne la procédure d'examen, elle est appliquée pour tous les projets, y inclus l'aspect de devoir travailler en équipe avec au moins deux examinateur. A ce niveau, les exceptions font les projets des carrières, qui sont trop nombreux et qui sont donc examinés par une seule personne. De plus en plus, on fait spécialiser des examinateurs dans certaines secteurs pour rendre plus efficace leur travail.

##### *Vulgarisation*

En ce qui concerne la vulgarisation des outils d'application, le MEEATU a pris plusieurs initiatives :

- On les a placés sur le site web du MEEATU
- On a effectué plusieurs émissions à la radio
- On les a envoyés par email à tous les contacts
- On a demandé l'ABEIE de les diffuser parmi ses membres
- On les donne sur place lors du dépôt du dossier par le promoteur

##### *Appréciation de l'utilisation dans la pratique*

Les cadres se sont exprimés par rapport à leur appréciation de l'utilisation des outils d'application dans la pratique de la façon suivante :

Par rapport à la vitesse :

- L'examen se fait beaucoup plus rapide
- Ça raccourci le temps du travail avec les TdR et le modèle du rapport d'examen
- On voit que la procédure traîne quand ils n'ont pas appliqué les TdR et doivent refaire l'EIE

Par rapport à la clarté de la procédure

- Un avancement clair
- La clarté de la procédure d'examen a amélioré
- Les exigences sont beaucoup plus claires pour les promoteurs
- Il existe plus de certitude pour le promoteur, il peut avoir plus de confiance au système

Au niveau de la qualité de la procédure

- Les Termes de référence aident beaucoup pour avoir des meilleurs rapports d'EIE
- Les promoteurs appliquent les TdR mais commencent directement avec l'EIE sans adapter les TdR au projet et les soumettre à la DE pour approbation. Ceci reste à être vulgarisé
- Les rapports d'examen sont devenus plus uniforme, la consistance a amélioré
- On peut avoir mémo sur le cadre légal

- La signature des rapports d'examen reste difficile. Les cadres signes toujours, ensemble avec la hiérarchie

#### ***A faire***

L'expérience de l'application des TdR, de la procédure d'examen et le rapport d'examen a montré une large appréciation pour ces outils. Néanmoins ils restent des points à ajouter ou changer. Pour l'instant, il s'agit de :

Inclure le changement climatique dans les TdR

Sensibiliser les promoteurs et les consultants sur l'exigence d'adapter les TdR au projet

Diffuser le guide générale

Rendre opérationnel le système informatisé

## **4. Conclusions principales de l'évaluation**

Sur la base de l'évaluation précédente, on est arrivé sur les conclusions suivantes. En ce qui concerne le contenu du programme :

- Maintenant que la DE est plus à mesure d'exécuter son mandat, il se senti de plus en plus que l'organisation institutionnelle ne suit pas encore dans le même pas. Le manque de financement se fait sentir davantage, et les relations avec d'autres acteurs dans le système méritent d'être renforcées.
- La révision du cadre légal est devenue urgente. L'analyse du cadre légal faite en 2011 par la CNEE reste valide et servira de base pour la révision. Un consultant va être engagé et sera accompagné par la CNEE.
- On a atteint du progrès par rapport au développement des capacités des cadres de la DE, mais le coaching reste nécessaire.
- Des projets spécifiques mérites d'attention, surtout dans des secteurs relativement nouveaux pour le pays. Des observations indépendantes seront nécessaires pour les projets eux-mêmes mais aussi pour améliorer la pratique par voie d'expérimentation.

En ce qui concerne la gestion du programme :

- Même avec la disponibilité limitée de la DE, on arrive à atteindre des résultats importants
- La façon de travailler (retraites, sessions de travail qui ne prennent pas toute la journée) facilite cela et mérite d'être continué
- Le nombre de sessions de formation/travail ne devrait pas excéder trois par an (une session par quatre mois)
- La communication par voie d'email reste problématique et doit être amélioré de la part du MEEATU afin de rendre possible la collaboration avec un partenaire externe comme la CNEE

## 5. L'identification des composantes d'un programme futur (composantes, risques, parties prenantes, analyse du système)

### Composantes

Sur la base des conclusions précédentes, on arrive sur les composantes suivantes pour un programme futur :

- Organisation Institutionnelle et communication
  - a. Organisation institutionnelle
  - b. Communication et sensibilisation
  - c. Mécanismes de financement
  - d. Système d'information
  
- Amélioration du cadre légal
  - a. Révision des textes en vigueur
  - b. Elaboration des nouveaux textes d'application
  - c. Elaboration des guides sectoriels
  - d. Harmonisation de la SNEB (Stratégie Nationale de l'Environnement du Burundi) avec le code et la politique de l'environnement
  
- Développement Capacités
  - a. Tri-préliminaire
  - b. Examen
  - c. Mise en respect
  - d. Participation du public
  - e. EES
  
- Projets spécifiques
  - a. Projet de la décharge de Bujumbura
  - b. Projet du barrage du Mpanda

### Risques

Comme en 2011, pour l'exécution d'un nouveau programme on identifie les risques suivants :

- Financement : jusqu'à aujourd'hui, la procédure d'EIE ne connaît pas de financement structurel. La situation signifie un empêchement important pour la mise en respect du système d'EIE
- Mandats incompatibles : Le MEEATU a dans ses attributions (l'eau, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme) des responsabilités possiblement incompatibles (p.ex. utilisation des terres versus protection de la nature) qui risquent de rendre moins efficace sa position comme ambassadeur d'EIE comme outil nécessaire et obligatoire pour tous les investissements – publics et privés
- La capacité de la DE : La capacité de la Direction de l'Environnement est limitée. Ce programme, avec son approche principale de 'coaching-on-the-job', demandera la disponibilité et la participation active de la D.E. pendant toutes les phases du programme.

De plus, on a identifié les nouveaux risques suivants:

- Stabilité du leadership de l'organisation : le progrès dans l'application de l'outil d'EIE est entre autres attribué au leadership relativement stable au niveau de la DE. Si ce leadership changerait, on risque d'avoir des implications importantes pour la suite
- En mai 2015, le Burundi aura les élections présidentielles. Pendant toute l'année – lors de la campagne, lors des élections elles-mêmes et en suite pendant la réorganisation des postes, on attend pouvoir organiser moins d'activités. On y doit en rendre compte lors l'élaboration du programme d'activités 2014–2016
- Pour la mise en respect du système, la DE dépend d'autres acteurs. Il faut la DE une stratégie de communication et de sensibilisation pour que les autres parties prenantes connaissent, comprennent et exécutent leurs rôles dans le système d'EIE.

### ***Partenaires/ parties prenantes cibles***

Un court exercice et discussion sur les parties prenantes le plus importantes à ciblés dans les années suivantes, ont résulté dans la liste suivante (à compléter et préciser lors de l'élaboration d'une stratégie de communication)

- Ministères clés (6x), la 2 <sup>ème</sup> vice-présidence, Les DG et directions du MEEATU (pour couvrage/tri)	- Partenaires financiers (2x) comme la BM (textes, formations ?), la BAD (réseau régional comme RACEEAC ?), la CTB (routes, formation pour des administrateurs des communes ?)
- ABEIE (5x)	- ONGs
- Consultants (5x)	- Les élus
- API (4x)	- Mairie/setemu
- Médias (2x)	
- Universités/instituts de recherche/Laboratoires (3x)	

### ***Analyse du système***

Pour une analyse du système détaillé on fait référence aux résultats de la cartographie 2013.

Une analyse d'extra qui donne une impression sur l'état actuel, avant un nouveau programme, se trouve dans l'annexe 8. Elle peut être utilisée pour le suivi et l'évaluation du programme futur.

## **6. Les priorités pour 2014**

*Voir Annexe 9.*

## **7. Suite**

Avec cette évaluation, le programme de collaboration 2011–2013 est formellement clôturé. Le MEEATU a exprimé un intérêt de prolonger ce programme. Le ministre enverra une requête y relatif à la CNEE. Sur la base de cette requête, un nouveau protocole de collaboration sera signé entre les deux parties. Un programme pour l'exécution de ce protocole sera élaboré sur la base des composantes identifiées ci-dessus.

## Annexe 1 : programme de collaboration 2011–2013

### Plan de programme – Burundi

Titre : Appui au renforcement du système d'Évaluation d'Impacts Environnementaux (EIE) au Burundi

Date : 06 janvier 2011

Point Focal du MEEATU : Mme. HAKIZIMANA Bernadette, Point Focal  
M. NSABIMANA Salvator, Point Focal Adjoint

Secrétaire : Mme. VAN BOVEN Gwen

Technique de la CNEE

#### 1. Introduction

Au moment où le Burundi se trouve dans sa phase de reconstruction après une période de crise, des projets se multiplient de plus en plus. Mais ces projets génèrent des impacts environnementaux auxquels le Ministère ne possède pas des capacités requises pour leur évaluation. Le Burundi vient de publier un nouveau Décret sur la procédure d'Étude d'Impact Environnemental le 7 Octobre 2010. C'est dans ce cadre que le Ministère a sollicité un appui technique auprès de la Commission Néerlandaise d'Évaluation Environnementale (CNEE) à travers un protocole de collaboration. Un protocole de collaboration a été signé par les deux parties en janvier 2011. Ce protocole exige le développement de ce présent plan de programme pour trois ans.

#### 2. Information sur le programme

Description	Titre: Appui au renforcement du système d'EIE au Burundi Durée: 3 ans (2011 – 2013)
Objectif global	Renforcer le système d'EIE Burundais ainsi que la capacité du gouvernement de le mettre en respect
Approche	Appuyer le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU), et surtout sa Direction Générale avec l'EIE dans ses attributions, en matière des études d'impacts environnementaux tant du niveau technique que du point de vue administrative par une approche participative consistant entre autres à des analyses conjointes des forces et faiblesses du système actuel et son cadre juridique, l'élaboration conjointe des recommandations et des solutions, ainsi que le coaching-on-the-job et les formations afin de renforcer la capacité de l'utilisation des nouvelles outils et des modes de travail.
Objectifs spécifiques du programme	Objectives du programme: a. Avis sur l'organisation institutionnel du système d'EIE, b. Développement des capacités (formations, 'coaching on the job', etc.), c. Avis sur des projets spécifiques d'EIE: avis sur les TdR ou/et sur la qualité de l'étude d'impact, toujours avec le but de développement des capacités, d. Observations sur les textes légales, y inclus textes d'application, e. Communication et sensibilisation.

	Voir aussi Annexe 1 pour une motivation des activités du programme et ses résultats attendus.
Partie demandeuse	Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement des territoires et de l'Urbanisme du Burundi (MEEATU) ; Direction Générale de l'Environnement et Forêts ; Direction de l'Environnement (DE)
Engagement de la CNEE	<p>La CNEE fournira les services suivants pour chaque objectif:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Analyse et avis,</li> <li>Formation et 'coaching on the job',</li> <li>Avis du secrétariat et d'un groupe d'experts,</li> <li>Observations sur les textes en vigueur,</li> <li>Formation en développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation</li> </ol> <p>Emploi total de temps de la CNEE (total pour 3 ans):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 124 jours de secrétaire technique/expert de la CNEE et 11 missions, payées par la CNEE</li> <li>- 100 jours du groupe d'experts indépendants (Président, Secrétaire technique et 3 Experts) de la CNEE, montant incluant 2 visites (cadrage et examen de la qualité du rapport)</li> </ul> <p>Voir le plan d'action pour des détails</p>
Contribution financière	<p>MEEATU allocation du budget<sup>1</sup>: € 131.000</p> <p>CNEE contribution: € 82.000</p> <p>CNEE journées de travaux: € 105.000</p> <p>Budget total: € 338.000</p>
Autres partenaires et parties prenantes	Différentes Directions Générales du MEEATU, autres ministères clés, investisseurs/promoteurs, universités, la société civile, ...

### 3. Arrangements d'exécution du programme

Rôles et responsabilités	<p>Le programme sera exécuté par la Direction de l'Environnement sous la supervision de la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement, de MEEATU. La CNEE fournira l'appui technique. Le MEEATU est responsable pour la coordination du programme, en assumant la responsabilité finale de l'achèvement des objectifs du programme.</p> <p>Un protocole de collaboration est signé entre le MEEATU à travers la Direction Générale des forêts et de l'Environnement et la CNEE, qui établit les conditions, l'organisation et les modalités de la collaboration et le partenariat.</p> <p>Mme. HAKIZIMANA Bernadette sera le point focal du MEEATU avec M. NSABIMANA Salvator comme Point Focal Adjoint, Mme Gwen van Boven sera le point focal de la part de la CNEE. Les Point Focaux seront responsables pour la coordination inter-</p>
--------------------------	--

<sup>1</sup> Estimation du montant nécessaire ; à inclure dans le Plan d'Action 2011-2015 et à présenter auprès des bailleurs

	partenaire et joueront le rôle de rapporteur.
Arrangement financier	<p>Le MEEATU prendra en charge les frais de participation des ressources humaines dans les activités du programme. Il inclurera le programme et le budget nécessaire dans le Plan d'Action du ministère pour 2011-2015.</p> <p>La CNEE prendra en charge les frais de participation de ses experts qui participeront dans les activités du programme.</p>
Communication entre les parties	La CNEE communique avec le point focal du MEEATU chaque deux semaines. Périodiquement, la CNEE et/ou le Point Focal du MEEATU pourront rendre compte à l'Ambassade des Pays Bas au Burundi.
Coordination avec des bailleurs	Le MEEATU informera et consultera les bailleurs et les Institutions Financières Internes actives au Burundi afin d'harmoniser les approches dans le domaine d'EIE et d'identifier des possibilités de financement pour des éléments du programme pour lesquels le MEEATU n'arrive pas à libérer des fonds internes.
<b>4. Gestion des risques</b>	
Risques identifiées	<p>Les facteurs qui risquent d'influencer négativement l'exécution du programme sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation d'EIE comme outil de gestion environnementale est encore faible au Burundi. Un budget n'a pas encore été réservé systématiquement pour l'EIE dans la loi budgétaire annuelle. Si le gouvernement vise à utiliser cet outil plus efficacement, il faut un engagement politique qui se montre par une mise en respect d'EIE par toutes les parties prenantes (privés et publics) et par un budget structuré qui rendra possible cette mise en respect</li> <li>• Le MEEATU a dans ses attributions (l'eau, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme) des responsabilités possiblement incompatibles (p.ex. utilisation des terres versus protection de la nature) qui risquent de rendre moins efficace sa position comme ambassadeur d'EIE comme outil nécessaire et obligatoire pour tous les investissements – publics et privés.</li> <li>• La capacité de la Direction de l'Environnement est limitée. Ce programme, avec son approche principale de 'coaching-on-the-job', demandera la disponibilité et la participation active de la D.E. pendant toutes les phases du programme.</li> <li>• Le projet d'ordonnance de réorganisation de la D.E. attend une décision finale. Le programme d'appui va fournir un avis sur l'organisation institutionnelle de la D.E. afin de la rendre conforme au Décret sur l'EIE et afin de rendre le renforcement des capacités le plus efficace. En attendant cet avis, le programme commence son travail à travers des services existants.</li> <li>• La non extension du contrat au-delà de la période mentionné dans le protocole peut handicaper la continuité du processus</li> </ul>
Stratégie de gestion des risques	<p>Les mesures suivantes sont proposées afin de mitiger les risques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La signature du décret sur l'EIE a servi de base pour le démarrage du programme</li> <li>• Le programme commence par des activités en 2011 à être évalué à la fin de l'année afin de pouvoir estimer la capacité d'absorption de la D.E.</li> <li>• Le programme sera évalué et ré-planifié annuellement</li> <li>• La condition de continuité du programme après 2011 sera l'inclusion des activités du programme dans le Plan d'Action 2011-2015 du MEEATU, ainsi que dans son budget,</li> <li>• La promotion de la durabilité du protocole</li> </ul>
<b>5. Planification</b> Voir Annexe 2	

<b>6. Monitoring</b> Voir activités i.1-2	
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>le MEEATU : analyse annuelle de l'état de lieu en rapport avec l'exécution du programme avant la fin du mois de novembre</li> <li>la CNEE : observations sur l'analyse du MEEATU dans un délai de deux semaines</li> </ul>
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel sur l'exécution du programme ; justifications des retards/changements ; agréé par les deux parties avant mi-décembre</li> <li>Plan d'action pour l'année suivante, à être agréé par les parties annuellement avant la fin du mois de décembre de l'année en cours.</li> </ul>
<b>7. Evaluation</b> Voir activités i.3	
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation conjointe de l'efficacité du programme : quels objectifs ont été atteint? Est-ce que tous les résultats attendus ont été réalisé ? Qu'est-ce qu'il faut pour la suite ?</li> <li>le MEEATU établit rapport de l'évaluation (analyse du progrès du programme) 6 mois avant la fin du programme</li> <li>la CNEE émet des observations sur l'analyse du MEEATU dans un délai de deux semaines</li> </ul>
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'évaluation du programme ; 6 mois avant la fin du programme</li> </ul>

## **Annexe 1. Motivation et justification des activités du programme:**

### ***A. Avis sur l'organisation institutionnelle du système d'EIE***

Le MEEATU vise à renforcer son système d'évaluation d'impact environnementale. Le décret sur l'EIE vient d'être signé. L'organisation institutionnelle actuelle ne permet pas au gouvernement Burundais de mettre en respect l'EIE et de l'utiliser pour le processus décisionnel d'un investissement. Avec la signature du décret le moment se présente d'analyser les besoins institutionnelles afin de mettre l'organisation institutionnelle en cohérence avec les textes en vigueur. Ceci inclut la disponibilité d'expertise (interne et/ou externe) ainsi que le mécanisme de financement du système d'EIE

*Résultats attendus : avis sur l'organisation institutionnelle du système d'EIE afin de permettre au gouvernement Burundais de mettre en respect son système d'EIE*

### ***B. Développement des capacités (formations, 'coaching on the job', etc.)***

La Direction de l'Environnement, responsable pour la mise en respect de l'EIE, accuse un manque des éléments cruciaux dans la pratique actuelle d'EIE, ainsi qu'un besoin de renforcer la capacité et le mode de travail internes. Surtout le manque de cadrage et le fait que la D.E. souvent ne se trouve pas informé sur un projet dès sa conception, rendent la tâche d'évaluer la qualité de l'EIE difficile. Coaching-on-the-job au niveau du tri, du cadrage et de l'examen de la qualité sont considérés comme priorités. Cette approche nous permettra de renforcer les capacités ainsi que de développer d'une manière participative des outils pour la mise en application. La sensibilisation (encore comme coaching-on-the-job, voir aussi E) est prévue pour renforcer la mise en respect par les autres acteurs dans le processus.

*Résultats attendus : des outils de travail seront disponibles (guides, canevas, etc.) et connu par les parties prenantes ; le cadre de la D.E. sera capable des les utiliser correctement et de promouvoir leur utilisation*

### ***C. Avis sur des projets spécifiques d'EIE***

La D.E. a dans ses attributions l'examen de la qualité des études d'impacts environnementaux. La pratique est encore jeune et l'expérience limitée ; l'équipe se trouve confronté avec des projets spécialisés dont on n'a pas d'expertise interne ni des moyens financiers pour le trouver à l'externe. Ceci touche aussi à la crédibilité de la D.E. en tant que évaluateur. A la base de la solution sera de garantir une organisation institutionnelle apte et efficace (voir activité A). Une activité de plus sera d'élaborer quelques exemples de bonne pratique, ce qui aidera la D.E. de développer son expérience et capacité, d'analyser les besoins ainsi que de montrer son expertise à ce niveau. Dans ce cadre la CNEE sera disponible pour fournir son avis sur des évaluations de la qualité de quelques projets. Plus tard, quand un système de cadrage sera mis en application, elle sera aussi disponible pour un avis sur les termes de référence d'un projet (ainsi que l'examen de la qualité de l'étude).

*Résultat attendu : avis sur la qualité de deux EIEs et des TdR et examen de la qualité d'une autre, afin de montrer la qualité nécessaire des services ainsi que pour la D.E. d'expérimenter l'approche*

### ***D. Révision des textes légaux, y inclus textes d'application***

Le code de l'environnement détermine le système de l'EIE globalement, et le décret sur l'EIE détermine sa mise en application. Bien qu'on attende que ces textes restent en vigueur pour au moins 5 ans, le MEEATU appréciera des observations de la part de la CNEE. Si le cas se présente, ses observations peuvent être attachées aux textes en vigueur par des annexes ou des amendements.

*Résultat attendu : avis indépendant de la CNEE sur des textes en vigueur*

### ***E. Communication et sensibilisation***

Pendant les discussions avec le MEEATU, sa D.E. mais aussi les autres D.G.s, on a constaté une faiblesse d'échange interne au Ministère. La D.E. n'est pas toujours au courant des projets qui doivent être soumis à une EIE et par conséquent elle ne joue pas toujours son rôle dans le processus décisionnel du projet. Ceci se passe en rapport avec des projets initiés par/dans les secteurs du MEEATU mais aussi avec des projets initiés par/dans les domaines de responsabilité des autres ministères-clés. En plus on a constaté un manque de connaissance et de compréhension de l'importance de l'outil EIE pour le développement durable, ce qui s'exprime par une application d'EIE trop tard dans le processus décisionnel pour avoir l'influence. Finalement toutes les parties prenantes ne sont ni au courant de l'obligation de faire une étude des impacts environnementaux, ni comment le faire. Toutes ces raisons justifient plus d'attention pour la communication et la sensibilisation, en forme de renforcement des capacités ainsi que par le développement d'une stratégie à ce niveau.

*Résultat attendu : cadre de la D.E. formé en communication et en développement des stratégies de communication et sensibilisation ; stratégie de communication pour l'EIE en général élaborée, stratégies spécifiques développées*

## **Annexe 2 : Liste des documents produits lors de l'exécution du programme CNEE – MEEATU**

### **Rapports relatif à la gestion du programme**

- Protocole de collaboration (janvier 2011)
- Programme 3 ans (juillet 2011)
- Plan d'Action 2011
- Plan d'Action 2012
- Plan d'Action 2013

### **Conseils de la CNEE**

- Avis sur le cadre légal
- Avis sur les normes et standards environnementaux
- Avis sur les guides généraux en EIE

### **Réglementation et Outils d'Application d'EIE**

- Décision Ministérielle sur le Cadrage, procédure de cadrage
- Termes de Référence fixes
- Procédure d'Examen
- Canevas du Rapport d'Examen
- Guide générale de l'EIES
- Système d'information (en cours)

### **Rapports techniques**

- Rapport de la formation sur le cadrage (Avril 2012)
- Rapport de formation sur l'examen (Septembre 2012)
- Rapport de la session de travail sur le cadrage (Juillet 2013)
- Rapport de la session de travail sur l'examen (Aout 2013)

### **Rapports de mission**

- Notes et rapports de chaque mission de la CNEE

## Annexe 3 : Principaux points issus de la cartographie de l'EIE du Burundi

### Constats sur la situation actuelle (2013)

1. Base juridique faible et incomplète :
  - a. La loi ne légalise pas le décret ni la décision sur le cadrage
  - b. Des textes et outils d'application manquent, surtout pour :
    - Le cadrage
    - Les exigences p.r.au contenu
    - La participation publique
    - L'examen
2. Prise de Décision (base légale) : une boîte noire
  - a. Pas de séparation entre les décisions sur l'approbation du rapport d'EIE (décision scientifique-technique) et la décision sur l'octroi du permis environnemental (décision politique)
  - b. Pas de transparence : les décisions ne sont pas publiques, accès à l'information limité
  - c. Pas claire : le type de décision n'est pas spécifié (permis, certificat, autre...)
3. Efficacité de l'outil faible :
  - a. Couverture de la procédure limitée : les projets publics y échappent
  - b. influence de l'EIE sur la qualité du projet jugé limité (20-35%)
4. La capacité institutionnelle est insuffisante pour gérer la procédure
  - a. Nombre de cadres dédiés insuffisant pour traiter le nombre de dossiers
  - b. Mémoire institutionnel faible : pas d'archivage/base de données
  - c. Mécanisme adéquate de financement de l'EIE manquante
5. Infrastructure pour développer d'expertise insuffisante (pas d'exigences sur éducation, guide pas réalisé)
6. La tenue en respect peu développé
  - a. Inspection environnemental non existante
  - b. Régime des sanctions pas assez dissuasives

## Annexe 4 : Bilan des activités réalisées (2011-2013)

### Bilan des activités exécutées lors du programme multi-annuel 2011-2013

Activités et étapes	Année			Observations
	2011	2012	2013	
<b>i</b>	<b>Démarrage, suivi et évaluation du programme</b>			
	<b>Point Focal : La Direction Générale des Forêts et de l'Environnement</b>			
i.1.	Atelier de haut niveau : présentation du programme ; présentation sur l'objectif d'EIE et son architecture			Réalisé en décembre 2011
i.2.	Suivi : Rapport annuel et plan d'action pour l'année			Le rapport et plan d'action ont été élaborés
i.3.	Evaluation : objectifs du programme atteints ? Etapes pour la suite			Evaluation en cours, requête en route
<b>A.</b>	<b>Avis sur l'organisation institutionnel du système d'EIE afin d'arriver à une organisation institutionnelle qui permettra au gouvernement Burundais de mettre en respect l'EIE</b>			
	<b>afin d'arriver à une organisation institutionnelle qui permettra au gouvernement Burundais de mettre en respect l'EIE</b>			
	<b>Point Focal : La Direction de l'Environnement</b>			
A.1.	Inventaire et analyse globale des acteurs du système EIE			Un inventaire a été fait mais pas d'analyse
	A.1.1. Constat de l'organisation institutionnel actuel et des attributions des acteurs du système EIE entier			Un inventaire sommaire a été fait mais pas détaillé
	A.1.2. Constat de la pratique (interviews)			Une descente a été effectuée en 2011 par deux cadres de la DE

Activités et étapes		Année			Observations
		2011	2012	2013	
A.2.	Avis sur l'organisation institutionnel				
	A.2.1. Analyse de la cohérence de l'organisation institutionnel actuel avec les textes en vigueur				Comme A.1 reste à être finalisé, on n'a pas continué avec cette activité A.2. A reprendre !
	A.2.2. Identifier les forces et faiblesses				
	A.2.3. Avis sur l'Organisation Institutionnel (à servir de base d'une ordonnance)				
<b>B.</b>	<b>Développement des capacités (formations, 'coaching on the job', etc.)</b> afin de renforcer la capacité du D.E. d'exécuter ses tâches				
	<b>Point Focal : Direction de l'Environnement</b>				
B.1.	Mise en œuvre du tri (en utilisant le décret sur l'EIE)				Pas réalisé, à reprendre
	B.1.1. Coaching on the job : Identifier le processus de tri sur la base des textes en vigueur				
	B.1.2. Elaborer les directives pour le tri				
	B.1.3. Production d'un guide de tri				
	B.1.4. Développement d'une stratégie de diffusion et				
B.2.	Développement et mise en œuvre du cadrage (coaching-				Voir A., remplacer directive par décision ministérielle
	B.2.1. Formation en cadrage ; analyse et adoption d'une méthode de cadrage adéquat pour le Burundi				Une formation et une session de travail ont a été réalisé
	B.2.2. Fixer la méthode de cadrage dans les textes (annexe additionnelle au décret sur l'EIE)				Une décision ministérielle a été signée et a intégré le cadrage dans la procédure d'EIES.
	B.2.3. Elaborer les directives pour le cadrage				Les termes de référence pour la réalisation d'une Etude d'impact environnemental ont été développés. Elles sont
	B.2.4. Production d'un guide de cadrage				Un chapitre sur le cadre est intégré dans le futur guide général
	B.2.5. Développement d'une stratégie de diffusion et				Pas réalisé, voir composante E

Activités et étapes		Année			Observations
		2011	2012	2013	
B.3.	Renforcer la capacité d'examiner la qualité des EIE				2 sessions de travail ont été réalisées
	B.3.1. Constat de la compétence actuelle par la ré-examen de 2-3 projets				Une session de formation a eu lieu à Gitega (Août 2013)
	B.3.2. Formation en Examen de la qualité d'EIE pour la D.E.				Une session de travail a été organisé par le DE et la CNEE
	<i>Atelier de vulgarisation des outils du processus d'EIE (décret sur l'EIE, cadrage, guide général) (5 juin)</i>				L'atelier a eu lieu en juin 2013
	<i>Une session sur la cartographie de l'EIE au Burundi a eu lieu et séance de restitution sur la cartographie (6 juin)</i>				Une session sur la cartographie des EIE au Burundi a été réalisée(2012) et une séance de restitution a eu lieu en
	<i>Développer une base de données sur les EIE</i>				Un comité de pilotage et un comité technique sont déjà mis en place pour commencer l'activité
<b>C.</b>	<b>Avis sur des projets spécifiques d'EIE</b>				
	avis sur les TdR ou/et sur la qualité de l'étude d'impact, afin de créer des exemples de bonne pratique, et toujours avec le but de développement des				
	<b>Points Focaux : Service de Promotion d'Action Environnemental (PAE) et le Service de Normes et Procédures Environnementaux (NPE)</b>				
C.1.	Avis du secrétariat de la CNEE sur la qualité du rapport de				
	C.1.1. Le MEEATU enverra 2 rapports d'EIE de 2 projets (1 petit, 1 grand) à la CNEE pour avoir son avis par voie électronique dans un délai de 4 semaines (en fonction de disponibilité de la CNEE)				OK, Deux rapports EIE de deux projets ont été envoyés à la CNEE
C.2.	Avis d'un groupe d'experts de la CNEE sur les Termes de Références ainsi que la qualité de l'EIE				Pas réalisé
	C.2.1. Le MEEATU sélectionne un projet dans un secteur important ou d'une ambiguïté politique qu'il mérite une				Pas sélectionné, donc pas demandé la CNEE Sauf le projet de décharge pour Bujumbura.
	C.2.2. La CNEE forme un groupe d'experts qui accompagnera le MEEATU pendant le cadrage ainsi que l'examen de la qualité de l'EIE				On va le faire dans le nouveau programme : Examen du projet de décharge, examen conjointe En plus : Projet de barrage Mpanda dans un parc national - conseil du secrétariat dans deux semaines après réception de la version électronique

Activités et étapes	Année			Observations
	2011	2012	2013	
<b>D.</b>	<b>Observations sur les textes légaux, y inclus textes afin de les renforcer et de les rendre mieux adaptés aux</b>			
D.1.	Formulation des observations sur les textes en vigueur			
	D.1.1. La CNEE fournira ses observations sur le projet de Décret sur l'EIE			La CNEE a donné son avis sur les textes en vigueur (code de l'environnement et le décret d'application du code de l'environnement en rapport avec la procédure d'étude d'impact
	D.1.2. La CNEE fournira ses observations sur le Code de l'Environnement			La CNEE a fourni ses observations sur le code de l'environnement. On va utiliser le memo pour le consultant qui
	D.1.3. La CNEE fournira ses observations sur l'inclusion d'EIE dans le projet du Code de l'Urbanisme et d'aménagement du territoire			La DE a essayé de défendre, sans la CNEE On a demandé de séparé les deux codes. Doit être revalidé, on doit retracer ou se trouve ce document maintenant
	D.1.4. Atelier technique/décideurs			A aidé à identifier les textes qu'il faut réviser
	D.1.5. Selon besoin, et suite à l'analyse de l'organisation institutionnelle (voir A), le MEEATU développera des annexes ou amendements aux textes en vigueur, ou des nouveaux textes d'application (voir B.1 et B.2).			Les textes n'ont pas été révisés, mais un guide général pour l'EIES a été validé, une décision ministérielle sur le cadre a été élaborée et des termes de référence ont été développés La révision est programmée pour 2014. La CNEE accompagnera le MEEATU dans cette révision et dans la validation
<b>E.</b>	<b>Communication et sensibilisation</b>			
	afin d'améliorer la communication et l'échange interne (dans le D.E et entre les différents D.G.s du MEEATU) ainsi que sensibiliser des acteurs			
	<b>Points Focaux : le Centre d'Information Environnemental (CEI) et le service pour la Promotion d'Action Environnemental (PAE)</b>			
E.1.	Formation en développement des stratégies de communication et sensibilisation			Pas réalisé Empêchement des autorités plus hautes
E.2.	Développement et Exécution d'une stratégie de communication et sensibilisation pour l'EIE			Sur la vulgarisation du guide, session de travail comme pour l'examen
E.3.	Coaching-on-the-job			
	E.3.1. Observations préliminaires sur la communication interne au D.E. et au MEEATU			
	E.3.2. voir les composants de sensibilisation dans les			

## Annexe 5 : Fichier utilisé pour évaluer la capacité du MEEATU, notamment la Direction de l'Environnement

EVALUATION DE LA CAPACITE EN EIE DU MEEATU – DGFE/DE											Date _____																			
NIVEAU 1 : CAPACITE DE L'ORGANISATION											Résultat : Davantage de capacité d'EIE chez le MEEATU – DGFE/DE																			
											2010 (avant le programme)										2014 (après le programme)									
Echelle 1-10, 1 = bas, 10 = élevé											1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>1. L'organisation est capable d'exécuter son mandat légal</b>																														
1.1. Mandat clairement défini dans les textes juridiques (C1)																														
1.2. Financement structurel assuré pour réaliser le mandat (C2)																														
1.3. Direction de l'organisation impliquée et stable (C1)																														
1.4. Structure de l'organisation claire et fonctionnelle (C1)																														
1.5. Bureaux ouverts, installations et équipement nécessaires disponibles (C2)																														
1.6. Nombre d'employés suffisant pour effectuer les tâches (C2)																														
1.7. Il existe un système de gestion de l'information donnant accès aux informations nécessaires à la réalisation des tâches (C5)																														
1.8. Des instruments/directives sont disponibles pour soutenir les tâches (procédures de travail, listes de contrôle, etc.) (C5)																														
<b>2. L'organisation est gérée de façon efficace</b>																														
2.1. Il existe une vision/stratégie/plan pluriannuel qui influence le travail de l'organisation (C5)																														
2.2. Les documents de vision/stratégie/planification sont également accessibles aux niveaux inférieurs, qui en ont connaissance (C5)																														
2.3. Décisions prises, communiquées et mises en application (C1)																														
2.4. Des réunions de planification/coordination sont tenues régulièrement (C5)																														
2.5. La direction encourage les échanges et la formation (C4)																														
2.6. La direction anticipe sur les innovations (C4)																														

<b>3 : Suffisamment d'expertise existe pour exécuter le mandat légal</b>																			
3.1. Expertise disponible adaptée aux tâches à effectuer (C2)																			
3.2. Le personnel suit régulièrement des formations, et des efforts sont faits pour préserver le niveau d'expertise nécessaire (C4)																			
3.3. Finances et moyens disponibles pour accéder si nécessaire aux sources d'expertise externes (plus particulièrement pour l'examen d'EIE) (C2)																			


<b>4. Organisation capable d'assurer les relations stratégiques</b>																			
4.1. Il existe une coordination/coopération avec les partenaires concernés (plus particulièrement les autres autorités impliquées dans l'EIE/SGE) (C3)																			
4.2. L'organisation a une légitimité politique et sociale (C3)																			
4.3. Leadership de l'organisation en EIE est dûment reconnu par les partenaires (C3)																			
4.4. Les plateformes/réseaux/coalitions en vue de l'échange (autant au niveau national qu'international) ont été identifiés par l'organisation, et celle-ci y participe de façon (pro)active (C3)																			
4.5. L'organisation partage volontiers l'information (C3)																			


**NIVEAU 2 : CAPACITÉ DE L'INDIVIDU Résultats : Davantage de capacité d'EIE chez des individuels**

Echelle 1-10, 1 = bas, 10 = élevé	2010 (avant le programme)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>1. Le professionnel d'EIE est pleinement en mesure d'effectuer sa tâche</b>										
1.1. La connaissance et l'expertise nécessaires à la réalisation du travail sont suffisantes et à										
1.2. La personne est convaincue de pouvoir mener son travail à bien										
1.3. L'accès aux connaissances et à l'information est assuré										
1.4. La position du personnel est reconnue et acceptée										
1.5. Le climat est favorable à l'échange et à la discussion										
1.6. La direction respecte et défend les points de vue techniques de son personnel										

2014 (après le programme)										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

## Annexe 6 : résultats de l'évaluation de la capacité du MEEATU - DGFE/DE

EVALUATION DE LA CAPACITE EN EIE DU MEEATU - DGFE/DE Date: Janvier 2014	Janvier 2014,	12 répondants
--	---------------	---------------

<b>NIVEAU 1 : CAPACITE DE L'ORGANISATION</b> Résultat : Davantage de capacité d'EIE chez le MEEATU - DGFE/DE
---

Echelle 1-10, 1 = bas, 10 = élevé

<b>1. L'organisation est capable d'exécuter son mandat légal</b>	Moyenne des scores absolus 2010	Moyenne des scores absolus 2014	Moyenne de la différence (par personne) entre 2010 et 2014
1.1. Mandat clairement défini dans les textes juridiques (C1)	4,83	6,42	2,58
1.2. Financement structurel assuré pour réaliser le mandat (C2)	2,82	3,64	1,83
1.3. Direction de l'organisation impliquée et stable (C1)	5,73	6,55	1,91
1.4. Structure de l'organisation claire et fonctionnelle (C1)	6,00	6,70	1,80
1.5. Bureaux ouverts, installations et équipement nécessaires disponibles (C2)	4,18	4,64	1,45
1.6. Nombre d'employés suffisant pour effectuer les tâches (C2)	4,17	5,08	1,92
1.7. Il existe un système de gestion de l'information donnant accès aux informations nécessaires à la réalisation des tâches (C5)	2,67	3,75	2,83
1.8. Des instruments/directives sont disponibles pour soutenir les tâches (procédures de travail, listes de contrôle, etc.) (C5)	3,64	6,18	2,91
<i>Moyenne pour cet aspect</i>	4,25	5,37	2,15

<b>2. L'organisation est gérée de façon efficace</b>	2010	2014	différence
2.1. Il existe une vision/stratégie/plan pluriannuel qui influence le travail de l'organisation (C5)	3,70	6,20	3,30
2.2. Les documents de vision/stratégie/planification sont également accessibles aux niveaux inférieurs, qui en ont connaissance (C5)	3,09	5,45	3,18
2.3. Décisions prises, communiquées et mises en application (C1)	3,91	6,55	3,55
2.4. Des réunions de planification/coordination sont tenues régulièrement (C5)	3,73	6,73	3,91
2.5. La direction encourage les échanges et la formation (C4)	5,55	7,36	3,36
2.6. La direction anticipe sur les innovations (C4)	4,18	6,09	3,00
<i>Moyenne pour cet aspect</i>	4,03	6,40	3,38

<b>3 : Suffisamment d'expertise existe pour exécuter le mandat légal</b>	2010	2014	différence
3.1. Expertise disponible adaptée aux tâches à effectuer (C2)	3,42	6,00	3,58
3.2. Le personnel suit régulièrement des formations, et des efforts sont faits pour préserver le niveau d'expertise nécessaire (C4)	3,83	6,83	4,08
3.3. Finances et moyens disponibles pour accéder si nécessaire aux sources d'expertise externes (plus particulièrement pour l'examen d'EIE) (C2)	1,83	2,58	1,75
<i>Moyenne pour cet aspect</i>	3,03	5,14	3,14

<b>4. Organisation capable d'assurer les relations stratégiques</b>	Moyenne des scores absolus 2010	Moyenne des scores absolus 2014	Moyenne de la différence (par personne) entre 2010 et 2014
4.1. Il existe une coordination/coopération avec les partenaires concernés (plus particulièrement les autres autorités impliquées dans l'EIE/SGE) (C3)	3,92	5,50	2,50
4.2. L'organisation a une légitimité politique et sociale (C3)	6,00	7,50	2,50
4.3. Leadership de l'organisation en EIE est dûment reconnu par les partenaires (C3)	5,42	7,25	2,83
4.4. Les plateformes/réseaux/coalitions en vue de l'échange (autant au niveau national qu'international) ont été identifiés par l'organisation, et celle-ci y participe de façon (pro)active (C3)	3,42	4,92	2,58
4.5. L'organisation partage volontiers l'information (C3)	5,10	7,10	2,80
<i>Moyenne pour cet aspect</i>	<i>4,77</i>	<i>6,45</i>	<i>2,64</i>

**NIVEAU 2 : CAPACITÉ DE L'INDIVIDU Résultats : Davantage de capacité d'EIE chez des individuels**

Echelle 1-10, 1 = bas, 10 = élevé

<b>1. Le professionnel d'EIE est pleinement en mesure d'effectuer sa tâche</b>	2010	2014	différence
1.1. La connaissance et l'expertise nécessaires à la réalisation du travail sont suffisantes et à jour	3,83	6,92	4,00
1.2. La personne est convaincue de pouvoir mener son travail à bien	4,83	7,58	3,67
1.3. L'accès aux connaissances et à l'information est assuré	3,92	6,58	3,67
1.4. La position du personnel est reconnue et acceptée	5,17	7,00	2,83
1.5. Le climat est favorable à l'échange et à la discussion	5,00	7,50	3,50
1.6. La direction respecte et défend les points de vue techniques de son personnel	6,42	8,42	3,00
<i>Moyenne pour ce niveau</i>	<i>4,86</i>	<i>7,33</i>	<i>3,44</i>

## **Annexe 7 : liste des participants à l'évaluation du programme**

1. Bernadette HAKIZIMANA
2. Nestor NIKOBAGOMBA (partiellement)
3. Capitoline NSABIYUMVA (partiellement)
4. Anatole BUTOYI
5. Salvator NSABIMANA (partiellement)
6. Libère RIBAKAR
7. Yves UWARUGIRA
8. Willy NDAYIKEZA
9. Denise NDAYISHIMIYE
10. Lyria DUSHIME
11. Epimeny NIBIZI
12. Belize KANEZA

## Annexe 8 : Analyse de la situation actuelle au niveau du système

ELABORATION D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'EIE 11 répondants, Date: Janvier											
NIVEAU 0 : AVANT LE PROGRAMME											
Résultat : Un meilleur système d'EIE											
Echelle 1-10, 1 = bas, 10 = élevé											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne
<b>1. Meilleur cadre réglementaire pour l'EIE &amp; la prise de décision</b>											
Le <i>Règlement</i> d'EIE est en place et de qualité	0	0	0	1	5	1	2	1	1	0	6,00
Les <i>Directives</i> d'EIE existent, sont largement	0	1	0	4	1	3	1	1	0	0	5,09
<b>2. Meilleur suivi de l'instrument de mise en œuvre de l'EIE</b>											
Un <i>suivi</i> adéquat a lieu	2	1	3	2	1	0	1	1	0	0	3,73
Une <i>base de données d'EIE</i> est tenue à jour	4	1	1	1	0	1	2	1	0	0	3,73
Le suivi entraîne des efforts d' <i>amélioration de l'EIE</i>	1	0	3	1	1	2	1	0	2	0	5,09
<b>3. Augmentation de la prise de conscience et de l'engagement pour l'EIE</b>											
Un <i>budget</i> suffisant est alloué aux agences concernées pour effectuer les tâches liées à l'EIE	2	3	2	1	2	1	0	0	0	0	3,09
De l'attention est accordée à l'EIE dans le domaine public	1	0	3	1	3	2	2	1	0	0	5,73
L'EIE est sur l' <i>agenda politique</i> , et les décideurs de haut niveau sont impliqués dans la pratique d'EIE	1	1	3	1	3	1	0	1	0	0	4,09
Le niveau d' <i>intérêt</i> et de participation aux événements liés à l'EIE (séminaires, etc.) est	0	0	1	3	3	2	2	0	0	0	5,09
Les parties prenantes concernées <i>ont connaissance</i> de la réglementation d'EIE	1	3	3	1	1	0	1	1	0	0	3,64
Le <i>leadership</i> en EIE est reconnaissable, accepté et efficace	0	0	0	2	3	1	3	0	1	0	5,90
<b>4. Meilleur service d'assistance sur la procédure et la pratique d'EIE</b>											
Un helpdesk est mis en place, accessible et utilisé	3	0	0	2	1	1	2	1	0	0	4,40
<b>5. Meilleurs enseignement de l'EIE et formation professionnelle</b>											
La formation en EIE est disponible et de qualité suffisante	1	2	1	2	1	0	1	2	1	0	4,82
La formation professionnelle est donnée de façon structurelle	1	0	4	1	2	0	2	1	0	0	4,45
<b>6. Davantage d'échanges professionnels sur l'EIE</b>											
Une plateforme d'échanges professionnels est créée et opérationnelle	4	0	3	1	2	0	1	0	0	0	3,09
<b>7. Davantage d'EIE selon la bonne pratique</b>											
La pratique d'EIE est de bonne qualité	1	0	2	0	3	3	0	2	0	0	5,09
Coordination assurée entre les agences	0	4	1	2	2	1	0	0	1	0	4,00
L'EIE est bien appliqué (couverture de 100%)	1	0	1	4	2	2	1	0	0	0	4,45
Les EIE sont de bonne qualité	0	1	1	5	2	0	1	1	0	0	4,55

## Annexe 9 : priorités pour 2014

Par l'équipe, les priorités suivantes ont été identifiées :

1. Institutionnelle et communication
  - a. Avis sur organisation instit du système (3x)
  - b. Stratégie de communication et sensibilisation (9x)
2. Cadre légal
  - a. Améliorer cadre légal existant
  - b. Financement EIE (6x)
  - c. Participation public
  - d. EES
3. Développement Capacités
  - a. Tri-préliminaire
  - b. Mise en respect/suivi (4x)
  - c. Outils d'application comme guides sectoriels, part public (4x)
  - d. Participation public (2x)
  - e. EES
  - f. Examen (contenu et cadre de vérification) (2x)
4. Projets spécifiques
  - a. Sec memo examen projet décharge

En plus, la DE Bernadette a précisé séparément ce qu'elle considère les priorités pour 2014 :  
Bernadette 2014

- cadre légal
  - o révision des textes – financement obtenu de la BM, appui technique par la CNEE
  - o observations sur la PNE et la lettre de politique– il y a déjà des propositions sur un fond national de l'environnement. Sera diffusé pour commentaires la semaine prochaine. Mi-février commentaires par la CNEE
  - o séance sur participation publique
- communication/accès à l'information
  - o séance de travail stratégie communication (l'avis sur l'organisation institutionnelle est aussi important mais on ne peut pas faire tous en 2014. Cela peut être fait en 2015–2016)
  - o opérationnaliser le système d'information
- tri – fiche de criblage
- guides
  - o générale : vulgarisation et utilisation, PDF interactif (2014)
  - o sectorielles : gestions des déchets et eaux usées, énergie, routes, mines (2015–2016)
- projets spécifiques
  - o dossier décharge public Bujumbura – examen attendu avril–mai avec la CNEE
  - o dossier projet de barrage Mpanda dans un parc national – examen déjà en cours, on voudrait demander le conseil du secrétariat de la CNEE dans deux semaines après réception de la version électronique
- Projets conjoints avec l'ABEIE
  - o Renforcer les consultants, Révision du code et décret, introduire l'EES